

MAISON FISSUREE

9 nouvelles communes dans le Tarn viennent d'être reconnues catastrophe naturelle concernant la sécheresse : Les Cabannes, Crespin, Itzac, Laboutarie, Monestiés, Poudis, Saint Christophe, Le Ségur et Villeneuve lès Lavour.

Si votre maison fissure vous êtes concernés.

Vous avez un délai de **30 jours** pour faire votre déclaration à l'assurance.

Malgré que votre commune soit reconnue en catastrophe naturelle, vous pourriez rencontrer des difficultés dans vos démarches.

N'hésitez pas à vous rapprocher de nous car nous pouvons vous aider.

L'Association Nationale des Assurés Sinistrés Sécheresse (A.N.A.S.S) a été créée à cet effet pour mettre toutes les chances de votre côté.

A.N.A.S.S.

Association Nationale Des Assurés Sinistrés Sécheresse
(Catastrophe Naturelle, Sécheresse)

06 40 44 51 20

secheresse.anass@gmail.com